

Visio solution : Les divisions soumises à autorisation de lotir

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public :

Notaires, collaborateurs et assistants expérimentés

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Déterminer les divisions soumises à autorisation d'urbanisme et les divisions libres
- Distinguer les différentes procédures (PA ou DP)

Contenu :

Panorama des divisions foncières

- Division en propriété/ Divisions en jouissance
- Division en volumes
- Divisions non destinées à l'implantation d'immeubles bâtis
- Cas pratiques et distinctions

Divisions foncières non constitutives d'un lotissement

- Divisions primaires
- Permis de construire valant division (R. 431-24 C. Urb)
- Divisions à statut particulier
- Cas pratiques et cas particulier de la division primaire

Les autorisations de lotir :

- Champ d'application du permis d'aménager et de la déclaration préalable
- Effets juridiques du permis d'aménager et de la déclaration préalable
- Cas pratiques

Prérequis :

Connaissances en droit de l'urbanisme. Maîtrise des bases de la division foncière

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : EN INTER

Durée de la formation : 3,50 heures

L'atelier se roulera en 3 étapes :

- Participation à une formation de 2h en Visio
- Le stagiaire pourra ensuite adresser au formateur ses interrogations pratiques complémentaires
- Le formateur intervient de nouveau pour répondre à ces questions dans le cadre d'une séance dédiée sur mesure.

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation)

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation